



Stratégie en matière de traitements contre la COVID-19: La Commission recense cinq candidats traitements prometteurs *

Bruxelles, le 29 juin 2021

«La vaccination contre la COVID-19 constitue le meilleur moyen de mettre un terme à la pandémie et de revenir à une vie normale. Parallèlement, nous travaillons dans le but de disposer des meilleurs traitements pour ceux qui sont infectés.» *

La stratégie de l'UE en matière de traitements contre la COVID-19 donne aujourd'hui un premier résultat, avec l'annonce du premier portefeuille de cinq traitements qui pourraient bientôt être disponibles pour traiter les patients dans l'ensemble de l'UE. Quatre de ces traitements sont des anticorps monoclonaux faisant l'objet d'une évaluation en continu par l'Agence européenne des médicaments. Le cinquième est un immunosuppresseur disposant d'une autorisation de mise sur le marché qui pourrait être étendue au traitement des patients atteints de la COVID-19.

Stella **Kyriakides**, commissaire chargée de la santé et de la sécurité alimentaire, a déclaré: *«Aujourd'hui, nous franchissons la première étape vers l'établissement d'un vaste portefeuille de traitements contre la COVID-19. Bien que la vaccination progresse à un rythme croissant, le virus ne va pas disparaître et les patients auront besoin de traitements sûrs et efficaces pour réduire la pression de la COVID-19. Notre objectif est clair: recenser d'autres candidats pionniers en cours de développement et autoriser au moins trois nouveaux traitements d'ici la fin de l'année. C'est cela, l'Union européenne de la santé.»*

Les cinq produits se trouvent à un stade avancé de développement et ont de grandes chances de figurer parmi les trois nouveaux traitements contre la COVID-19 qui seront autorisés d'ici octobre 2021 — l'objectif fixé dans le cadre de la stratégie — pour autant que les données finales démontrent leur innocuité, leur qualité et leur efficacité. Il s'agit des produits suivants:

une nouvelle indication relative à la COVID-19 pour des médicaments existants:

- l'immunosuppresseur baricitinib (un médicament qui réduit l'activité du système immunitaire) d'Eli Lilly: une demande d'extension de l'autorisation de mise sur le marché pour inclure l'indication relative à la COVID-19 est en cours d'examen;

des anticorps monoclonaux nouvellement mis au point faisant l'objet d'une évaluation en continu — un outil réglementaire permettant d'accélérer l'évaluation d'un médicament prometteur en cas d'urgence de santé publique:

- la combinaison de bamlanivimab et d'etesevimab d'Eli Lilly: évaluation en continu;
- la combinaison de casirivimab et d'imdevimab de Regeneron Pharmaceuticals, Inc. et F. Hoffman-La Roche, Ltd: évaluation en continu;
- le regdanvimab de Celltrion: évaluation en continu;
- le sotrovimab de GlaxoSmithKline et Vir Biotechnology, Inc.: évaluation en continu.

Prochaines étapes

La Commission élaborera d'ici octobre un portefeuille d'au moins 10 traitements potentiels contre la COVID-19, en s'appuyant sur les travaux du groupe d'experts sur les variants de la COVID-19 récemment mis en place. Le processus de sélection sera objectif et fondé sur des données scientifiques, les critères de sélection étant convenus avec les États membres. Étant donné que différents types de produits sont nécessaires pour les différentes populations de patients et les différents stades et degrés de gravité de la maladie, le groupe d'experts établira des catégories de produits et sélectionnera les candidats traitements les plus prometteurs pour chaque catégorie, sur la base de critères scientifiques.

Le portefeuille contribuera à l'objectif consistant à disposer d'au moins trois nouveaux traitements autorisés d'ici au mois d'octobre et éventuellement de deux autres d'ici la fin de l'année. L'Agence

européenne des médicaments lancera d'ici à la fin de 2021 d'autres évaluations en continu de traitements prometteurs, en fonction des résultats obtenus en matière de recherche et de développement.

La Commission a récemment conclu un accord de passation conjointe de marché pour l'acquisition d'anticorps monoclonaux (casirivimab et imdevimab) et pourrait lancer d'autres procédures d'ici la fin de l'année.

Le premier événement de mise en relation pour l'industrie concernant les traitements sera organisé les 12 et 13 juillet afin de veiller à ce qu'une fois autorisés, les traitements soient produits en quantité suffisante, le plus rapidement possible.

Contexte

La [stratégie de l'UE en matière de traitements contre la COVID-19](#) vise à constituer un vaste portefeuille de traitements contre la COVID-19 dans le but de disposer de trois nouveaux traitements d'ici octobre 2021 et éventuellement de deux autres d'ici la fin de l'année. Elle englobe l'ensemble du cycle de vie des médicaments, depuis la recherche, le développement, la sélection de candidats prometteurs, leur approbation réglementaire rapide, leur fabrication et leur déploiement jusqu'à leur utilisation finale.

La stratégie s'inscrit dans le cadre du renforcement d'une [Union européenne de la santé](#), qui repose sur une approche coordonnée de l'UE en vue de mieux protéger la santé de nos citoyens, le but étant de donner à l'UE et à ses États membres les moyens de mieux prévenir les futures pandémies, d'y faire face et d'améliorer la résilience des systèmes de santé européens.

Cette stratégie, qui met l'accent sur le traitement des malades de la COVID-19, s'inscrit dans le prolongement de la [stratégie de l'UE concernant les vaccins](#), qui a fait ses preuves, dans le cadre de laquelle l'utilisation de vaccins sûrs et efficaces contre la COVID-19 a été autorisée dans l'UE afin de prévenir et de réduire la transmission des cas, ainsi que les taux d'hospitalisation et de décès causés par la maladie.

Pour en savoir plus

[Questions et réponses: stratégie en matière de traitements contre la COVID-19 — liste des 5 candidats traitements](#)

[Réaction de la Commission européenne face au coronavirus: traitements](#)

[Stratégie de l'UE en matière de traitements](#)

[Agence européenne des médicaments — traitements contre la COVID-19](#)

Mise à jour le 29 septembre 2021 à 12 h

IP/21/3299

Personnes de contact pour la presse:

[Stefan DE KEERSMAECKER](#) (+32 2 298 46 80)

[Darragh CASSIDY](#) (+32 2 298 39 78)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)